LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 7 MARS 1907 — No. 22

A TRAVERS LE MONDE

AU TRANSVAAL.

Formation du premier cabinet colonial.—Le général Louis Botha, premier ministre.

Prétoria, Transvaal. —Le premier ministère de la colonie se compose comme suit : Le général Louis Botha, premier ministre et ministre des affaires intérieurs ; l'avocat Smuts, secrétaire colonial ; T. Cullinan, ministre des Terres et des Travaux Publics ; H. C. Hull, trésorier ; l'avocat de Villiers, ministre de la Justice ; J. Rissik, ministre des Mines. Le général Botha est né en 1863. Il fut député au premier Volksraad du Transvaal et représentant de la division de Vrheid. Il prit part à la guerre anglo-boer dès ses débuts et à la mort du général Joubert. Il prenait le commandement en chef des forces boers. C'est un soldat de grand mérite. Il avait le commandement des troupes à la bataille de Colenso, là où le général Buller subit une défaite si désastreuse. Il fut l'un des délégués pour débattre les conditions de la capitulation, et depuis la guerre, il s'est fait admirer par sa sage politique de conciliation et de patriotisme. Le secrétaire Smuts fut un des généraux boers pendant la guerre ; avant la guerre il était avocat du gouvernement Kruger. Le ministre de la justice de Villiers était procureur général, au temps de la guerre. Les autres ministres sont intéressés dans l'exploitation des mines.

Les Canadiens à Paris.

Nos artistes canadiens à Paris ont donné un superbe concert à la salle Berlioz, 55, rue de Clichy, le 7 février dernier. Cette soirée était entièrement canadienne et le programme ne contenait que des noms que nous connaissons bien. Le succès remporté par nos artistes a défrayé la chronique de plusieurs journaux de Paris, et l'on s'est convaincu une fois de plus que les Canadiens savaient se frayer un chemin dans le domaine artistique, même dans la métropole du monde. Au programme nous avons remarqué les noms suivants :

Mme R. Plamondon-Dufriche, l'excellente mezzo soprano des concerts Lamoureux.

M. Rodolphe Plamondon, son mari, le souple ténor de Covent Garden, de Londres, des Concerts Colonne, Lamoureux et du Conservatoire de Paris.

Melle Berthe C. de Lamothe, une excellente contralto dont on nous dit beaucoup de bien.

Melle Théodora Dubé, pianiste de talent.

Melle Georgette Comettant, violoniste.

Melle Thérèse Comettaut, déclamation.

M. Francis Archambault, le superbe baryton que nous connaissons, soliste de la Symphony Orchestra, de New-York.

M. Georges Panneton, un autre artiste montréalais doué d'une superbe voix de basse.

M. Léopold C. de Lamothe, ténor.

M. Louis Aerts, baryton ; l'ancien marchand de musique et fleuriste de Montréal, maintenant à Paris en qualité d'intermédiaire artistique.

M. Eugène Ouimet, basse chantante, fils de l'hon. Ald. Ouimet, et élève du professeur Alex. M. Clerk, de Montréal.

L'attitude du Vatican

Il ne peut accepter les nouvelles clauses inserées dans les baux de location des églises.

Rome. — Les autorités du Vatican considèrent que les négociations relatives aux baux de location des églises ont été rompues par le fait que le gouvernement français ne les a pas reprises sur les mêmes lignes, là où le ministre des cultes M. Briand les avait quittées, il a ajouté, " évidemment à l'instigation du premier ministre Clémenceau, un nouvel état de choses offansant pour l'Eglise et qui n'est pas acceptables, surtout la clause prohibant la nomination de prêtres étrangers au poste de curés.

Les autorités du Vatican sont indignées des nouvelles conditions insérées dans les baux et déclarent que M. Clémenceau a fait une coalition secrète avec les députés Meunier et Allard, qui sont décidés à pousser jusqu'aux dernières limites la guerre anti-catholique et espèront réussir à supprimer le culte public en France. Un fonctionnaire du Vatican a dit que les séminaristes ont été complètement supprimés ce qui ajoute à la difficulté de former des prêtres français pour faire face à la demande, et il faudra avoir recours à des prêtres étrangers. Le même argument s'applique aux membres des ordres religieux, à qui, de plus, on refuse le privilège de vivre en communauté.

L'Amérique Centrale en proie aux horreurs de la guerre.

Encore une fois les petites républiques de l'Amérique Centrale viennent de s'engager dans une guerre qui selon toute apparence sera plus grave que toutes celles, pourtant, nombreuses qui ont éclaté jusqu'ici.

C'est au moins ce qui ressort des dépêches ci-dessous.

" Cette guerre sera peut être la plus formidable qui ait jamais éclaté dans l'Amérique Centrale. Ce sera d'abord le Honduras et San Salvador contre le Nicaragua, mais d'après les informations que nous avons reçues, nous savons que le Guatémala s'alliera au Nicaragua. Nous ne savons pas encore si l'aide du pays du président Cabreras sera donnée ouvertement ou secrètement, mais nous savons que ce pays sera entraîné dans la guerre.

" Cela signifie que toute l'Amérique Centrale, à l'exception de Costo-Rica, sera en état de guerre. Nous ne savons pas qu'elle sera l'attitude de cette dernière."

New-York.— La Presse Associée a reçu aujourd'hui la dépêche suivante :

" Managua, Nicaragua. — Nous sommes partis en guerre parce que le Honduras a attaqué notre petite garnison qui gardait la frontière, pillant et brûlant la popriété et tuant nos soldats. Nous avons demandé satisfaction et elle nous a été refusée. Nous avons consenti à accepter le jugement qui serait rendu par le tribunal d'arbitrage, mais le président Bonilla, du Honduras, a dissout le tribunal en retirant l'arbitre du Honduras.

Le Nicaragua a triomphé, dans quatre batailles, sur les forces du Honduras, sans essuyer une seule défaite.

Nos forces sont aujourd'hui sur le territoire du Honduras. "

" Signé ZELAYA, président du Nicaragua.

Dépêche spéciale

Elections Provinciales du Manitoba

Les libéraux gagnent plusieurs sièges.

A l'heure où nous mettons sous presse les résultats sont les suivants :

Libéraux élus 12
Conservateurs élus 24

Deux ministres conservateurs sont battus

Le candidat de St-Boniface, Chevrier est battu par Bernier. On ne sait que penser de ce résultat déplorable.

 Session Legislative 

Le Procureur Général a présenté devant le parlement les changements très importants faits à l'ordonnance des liqueurs enivrantes. Les changements assurent la prohibition totale dans les districts ruraux. Il ne pourra plus être accordé de licences que dans les limites des municipalités.

La surface qui était autrefois de 1230 acres, avec 20 maisons, a été réduite à 960 acres avec 40 maisons d'habitation.

Il ne pourra pas être donné de licence à un hôtel qui ne sera pas situé au moins à 300 verges d'une école ou d'une église. Ces changements indiquent que le gouvernement s'engage dans la lutte contre l'intempérance avec une grande énergie. Nous ne saurions que l'approuver, car l'abus des boissons fortes progresse très rapidement au Canada. Les ravages faits par l'alcoolisme sont si considérables dans le monde entier, qu'il s'organise partout des croisades pour arrêter ce fléau, cause de la dégénérescence des races et de l'accroissement des crimes et de la folie.

Le Canada n'est pas à l'abri de ces atteintes et les dernières statistiques démontrent clairement que la consommation par habitant augmente rapidement. La même statistique enregistre aussi l'augmentation effrayante des cas de tuberculose dans le Canada. Notre pays a aujourd'hui le pourcentage le plus élevé du monde entier.

Cette augmentation de la tuberculose ne peut qu'être la conséquence immédiate de l'augmentation de la consommation des liqueurs enivrantes.

Sous un climat très sain,sans doute, mais qui demande à l'homme la plénitude de ses moyens physiques de résistance, l'abus de l'alcool est meurtrier.

L'alcool ne donne pas de la force, il ne procure qu'une excitation factice à laquelle succède bientôt une profonde dépression.

L'alcool ne réchauffe pas. Il refroidit au contraire. On en fait boire aux malades atteints de la fièvre pour obtenir un abaisement de la température. L'alcool est nuisible et meurtrier et toute mesure tendant a en diminuer la consommation doit être bien accueillie par le public éclairé.

En introduisant son bill, M. Cross passe rapidement en revue tous les effets bienfaisants, il fait aussi un rapide historique de la Tempérance.

La plus grande majorité des avocats de la tempérance et de la réforme morale appartiennent au parti libéral.

Le gouvernement a le sentiment de sa grande responsabilité en cette matiére, il fera tout en son pouvoir pour obtenir l'avancement de la cause de la tempérance dans la province d'Alberta. Il sera d'ailleurs aidé dans cette voie par le sentiment public. Le gouvernement agit selon les meilleures traditions du parti libéral d'Alberta.

VENTE DES SPIRITUEUX

Avant de parler des changements contenus dans cet acte, l'Hon. Cross attire l'attention du parlement sur le fait qu'à la première session de la législature d'Alberta, il a été passé un acte incorporant, en effet, le principe d'une nouvelle législation de tempérance pour cette contrée. Principe qui se recommande lui-même à tout homme sobre de la province.

La vente des spiritueux doit être confinée dans les limites des municipalités. L'excuse qui est donnée pour l'existence d'un commerce de liqueurs spiritueuses, est que le public voyageur et la portion du public qui habite dans les hôtels, doivent avoir les mêmes facilités pour manger et boire que ceux qui habitent entre les 4 murs de leurs propres maisons. La loi sur les licences de la province a été connue et est administrée dans l'esprit du principe qui vient d'être émis.

PAS DE LICENCES HORS DES VILLES ET VILLAGES

La section 14 de l'acte placé devant le Parlement prévoit qu'aucune application pour une nouvelle licence ne saurait être accueillie pour un hôtel ou un marchand en gros, si les susdits ne sont pas situés dans une cité, ville ou village contenant au moins 40 maisons d'habitation, ou toute autre place contenant moins 40 maisons d'habitation sur une surface qui ne dépassera pas 960 acres.

Dans aucune autre province du Dominion on ne trouve une législation sur la température telle que celle qui fut mise en vigueur par cet acte à la dernière session de la législature.

Sous cet acte aucune demande de license ne pouvait être faite sans qu'il y ait au moins 40 maisons d'habitation sur une surface de 960 acres. Précédemment il ne fallait que 20 maisons d'habitation sur une surface de 1280 acres. Le résultat de cet amendement est que pratiquement, la prohibition complète est obtenue pour les districts ruraux de la province.

De tout le Dominion c'est l'Alberta qui tient la tête des mesures prises pour amener la tempérance.

LIMITATION DES LICENCES

A l'avenir les licences seront accordées à raison de une par 500 habitants, une pour les deuxièmes 500 habitants une par 1000 habitants en addition des deux fractions de 500 précités. Les licences des marchands de gros ne pourront être accordées que dans les cités, villes et villages dont la population dépassera 1000 habitants.

Les hôtels qui pour obtenir leur licence devaient avoir 20 chambre à coucher dans les villes et cités 10 pour les villages devront maintenant pour les villes avoir au moins 30 chambres et pour les villages 15. Tous les hôtels existants sont requis de se conformer à la présente loi, avant ou le 1er jour du mois de Juillet prochain.

MEILLEURS HOTELS

La conséquence de ces mesures sera d'améliorer considérablement les hôtels pour le plus grand bien du public voyageur qui sera mieux que s'il y avait de nombreux petits hôtels desséminés à travers la cité, la ville ou le village. Il est vrai que la limitation des licences aura pour effet de donner une valeur considérable dans certains cas particuliers aux licences obtenues. Mais ceci ne peut être considéré que comme un incident nécessaire dans telle législation.

Prenez part à notre concours dès maintenant.

LES
Trois Hommes Rouges
A ELISA

No. 4

—A la belle, maître Blasius !

Ce fut une savante partie, et la victoire vaillamment disputée des deux côtés resta longtemps en suspens, mais à la fin, maître Blasius essuyait la sueur de son front chauve, marqua le cent-cinquantième point et s'écria :

– J'ai gagné !

Otto mit la main sur la table et répondit gravement :

– Vous vous trompez, mon vieil ami, vous avez perdu.

Comme Blasius le regardait stupéfait, car jusqu'alors le compte Otto n'avait donné aucun signe de folie, trois appels lointains et régullèrement espacés parvinrent jusqu'à son oreille.

—Qu'est-cela ? s'écria-t-il en sautant sur ses pieds.

– Je vous l'ai dit, répliqua Otto avec froideur : vous avez perdu.

Blasius prit à la main un des deux pistolets qu'il avait à sa ceinture.

–Pas de diablerie, meinherr ! prononça-t-il doucement. Il s'agit de ma peau ; j'y tiens. Si vous me faites du tort, je vous casse la tête comme à un chien ; vous savez ?

Onze heures de nuit sonnèrent au carillon du Rœmer. Le comte Otto répondit :

—Vous avez perdu, maître Blasius, je vous le répète pour la troisième fois. Il n'est plus temps de menacer. Votre vie est entre mes mains.

Le geôlier haussa les épaules et tâcha de rire.

—[illegible] Otto, des trois comtes, Otto, Frédéric et Goëtz ?

—De tous et de chacun d'eux, repartit Blasius. Après ?

—Le comte Frédéric et le comte Goëtz sont partis, maître Blasius. Le comte Otto va partir.

—Cornes de Satan ! s'écria le vieillard exaspéré, en armant son pistolet ; pour les autres, je ne sais pas, mais pour toi, tu en as menti !

Otto avait croisé ses bras sur sa poitrine et le regardait en souriant.

Blasius, se ravisant, jeta son arme et sortit comme un trait pour aller visiter les cellules de Goëtz et de Frédéric. L'instant d'après, il revint pâle et la tête basse.

=J'ai été trop confiant dit-il, et vous m'avez trahi. Cela est indigne d'un gentilhomme.

Otto n'avait pas bougé pendant cette courte absence. Il se leva seulement alors et traversant la chambre, il s'approcha de la croisée dont il saisit le maître barreau. Le massif morceau de fer, scié à l'avance, se tordit dans sa main comme si c'eût été une corde de chanvre.

–Vous voyez que j'aurais pu m'échapper, moi aussi, dit-il.

—On va les poursuivre ! s'écria Blasius qui revenait à lui. Ils ne peuvent être loin encore! Je vais donner mes ordres...

Il s'élançait de nouveau hors de la chambre.

—Restez ! prononça impérieusement Otto.

Comme le vieillard hésitait, il poursuivit :

—Donner des ordres, c'est faire un aveu. Pourquoi vous condamner vous-même ? Vos prisonniers ne sont pas des voleurs. Votre confiance les garotte mieux qu'une chaîne d'acier. Ils vous ont emprunté leur liberté, ils vous la rendront.

Blasius ne comprenait pas. Otto ajouta :

—Asseyez-vous, écoutez-moi et ne craignez rien.

Le bonhomme obéit comme un automate. Son prisonnier prit place auprès de lui et parla ainsi :

– Il faut huit jours pour que vienne la réponse de l'empereur à la protestation que nous lui avons adressée contre l'arrêt qui nous condamne. D'ici huit jours, nul ne visitera nos cachots. Nous n'avons besoin que de la moitié de ce temps pour accomplir notre dernier devoir sur la terre. Vous souvenez-vous de Gertraud, l'ancienne suivante de ma sœur Margarèthe !

Blasius fit signe qu'il se souvenait : Otto reprit :

=Nous étions résolu à mourir tranquilles, enveloppés dans notre innocence, comme nos pères, aux champs de Mansourah, moururent enveloppés dans leur foi. Notre sacrifice était fait.

Mais nous avons appris par Gertraud, la mère adoptive du jeune comte Franz, le dernier, le pur rejeton de la race des chevaliers chrétiens, l'héritier unique et légitime du comte Berthor, aîné de notre maison, que notre tâche dans la vie n'était pas achevée.

Les assassins du père veulent assassiner le fils ; il se fait contre un pauvre innocent une ligue formidable et impie, les poignards sont aiguisées, le jour est fixé; les loups ont découvert la retraite de l'agneau : pour les chiens fidèles,c'est l'heure de mordre une dernière fois. Berthor nous appelle ; nous allons défendre Berthor, mais nous reviendrons.

Le vieux Blasius secoua la tête et pensa tout haut :

—Qui donc serait assez fou pour croire cela ? L'oiseau envolé ne rentre jamais en cage.

—Il nous faut quatre jours, continua Otto sans s'émouvoir pour venger ma soeur et délivrer son fils. Le soir du quatrième jour, mes frères, je m'y engage pour eux sous serment, seront rentrés dans leurs cachots et sous serment je m'engage à prendre contre toi ma revenche à cette table, le soir du quatrième jour.

Blasius hésitait encore. D'un mouvement plus rapide que la foudre, Otto le saisit au corps et le terrassa.

—Je n'ai pas le temps de vaincre tes scrupules, reprit-il. Je t'emprunte ma liberté de force, et rien ne me contraint plus à te promettre de revenir ; mais comme dans quatre jours notre cause sera vaincue sans ressource ou définitivement victorieuse, nous n'avons aucun intérêt à te tromper. Notre œuvre sera terminée, notre tâche accomplie ; vainqueurs, nous serons les maîtres de bien faire. Vaincus, nous apporterons nos têtes catholiques à la hache de Luther qui règne maintenant sous le nom des rois déshonorés. Nous mourrons comme nous avons vécu : sans reproche et sans peur répétant la vieille devise des trois croisés : " Qu'importe ? " Donc, Blasius, pauvre homme, ne crains rien, sois seulement discret : que personne n'ait connaissance de notre départ, puisque ce secret est ta vie. Sur la mémoire des trois chevaliers, mes pères, qui moururent aux côtés de saint Louis, tu nous verras ici le quatrième jour ; Blasius, je te le jure !

Au lointain, l'appel mystérieux de Frédéric et de Goëtz se fit entendre une seconde fois.

Or c'était de chacun que Blasius répondait sur sa tête. Il avait déjà deux fois mérité la mort, puisque deux prisonniers étaient hors de son pouvoir.

Il était joueur ; il risque son va-tout, et ce fut sous sa propre houpelande de geôlier que le comte Otto franchit les portes de la prison de Francfort.

V

COLÈRE DE LIONCEAU

Au fin fond de la forêt de Thuringe, dans une contrée sauvage où les chasseurs eux-mêmes ne pénètrent qu'à de rares intervalles, il est un petit vallon riant et charmant, où la Spiel roule son courant argenté.

Cela ne ressemble pas, Lily, à tes vallons civilisés de Creteil. Au bout du sentier qui va vers la rivière en descendant de ta maison si riante, figure-toi, cependant, un bois sauvage dont la lisière festonne une prairie émaillée de fleurs. Entre le bois et la prairie,figure-toi un ruisseau chanteur qu'on passe en sautant de pierre en pierre sur de vieux quartiers de granit :

Figure-toi encore une gracieuse chaumière, jetée au revers du coteau, sous une roche antique, dans une fente de laquelle deux glands égarés ont produit deux chênes bossus, mais vivaces, chevelus et sinistres comme tous les bossus.

Figure-toi cela, petite Lily, et tu verras la pauvre demeure où la comtesse Margarèthe était morte, belle et douce, et résignée à la volonté de Dieu la maison où Gertaud avait été élevé le jeune comte Franz que ses ennemis appelaient le fils du diable.

C'est-là une ruse grossière, mais qui réussit presque toujours. L'histoire nous montre à toutes les époques ce ténébreux travail des usurpateurs qui ne se contentent pas de dépouiller leur victime, mais qui essaient encore de la deshonorer.

La fidèle Gertraud que nous vîmes avec ses fils près de Margarèthe au château de Berthor avait une fille bonne et belle, une blonde enfant de quinze ans, Lisela, qui appelait le jeune comte Franz

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Leur Defaut...

Je viens de recevoir la lettre ci-dessous, trop tard pour lui accorder une réponse dans ce numéro.

Voulez-vous " Vieux Jeune "— j'ai changé votre pseudonyme, l'autre était beaucoup trop debonnaire et ne convenait pas à votre plume acérée—voulez-vous me faire crédit d'une semaine ? Ne craignez rien ! je ne cherche nullement à esquiver la discussion. Peut-être vous réserve-t-elle des surprises, Vieux Jeune !

Un mari peut-il demander à sa femme les dons de l'esprit, une éducation soignée et une aide dans les travaux agricoles. La question est intéressante pour toutes les femmes de l'Ouest et j'espère que nos lectrices se mêleront à la polémique.

Toutes les opinions sont admises et je publierai avec plaisir tout ou partie des lettres intéressantes.

Puis-je plus élargir le débat, Vieux Jeune !

MAGALI.

Chère Madame

Une revue anglaise de Winnipeg met, chaque mois, une page à la disposition des jeunes et même des vieilles gens à marier. On y trouve, entremêlées et formant un duo discordant où les voix profondes se mêlent aux accents légers, lettres d'hommes en quête de femme et lettres de jeunes filles ou de veuves en quête de mari.

Beaucoup sont curieuse.

Un garçon, qui signe, je crois, " *Home Lover* " demandait une femme non seulement apte à tenir convenablement son ménage, mais bonne musicienne et... capable d'aider son mari dans les rudes travaux du dehors.

" *Home Lover* " eut un succès, mais un succès d'unanime réprobation. *Bachelor* et *Lassies* l'ont mis au ban de l'humanité.

Pourquoi ???

Je ne connais pas " *Home Lover.*" Peut-être n'est-il qu'un joyeux farceur tout heureux de s'offrir, mensuellement et gratuitement, le spectacle piquant et varié de l'irritation féminine.

Peut-être aussi est-ce un habile. Lorsque, pour découvrir l'élue de ses rêves, on est obligé de recourir à la correspondance — et cela peut fort bien arriver dans notre Nord-Ouest où le sexe viril est deux fois plus nombreux que le sexe faible.— il me semble que l'on court d'assez grands risques contre lesquels il est sage de se prémunir autant que possible.

C'est, je présume, ce qu'a voulu faire " *Home Lover* ". Si, en effet, il se rencontre une femme assez héroïque pour accepter le programme matrimonial précité, " *Home Lover* " pourra se vanter d'avoir épousé l'abnégation incarnée.

Croyez-vous, chère madame, qu'un homme puisse trouver plus sérieuse garantie de paix conjugale ?

Nx VIEUX JEUNE.

Recettes de Carême.

GODIVEAU DE POISSON

Prenez une demi-livre de chair de poisson cru, ôtez bien les arêtes, hachez et pilez au mortier, ajoutez le même poids de mie de pain trempée dans du lait, bien égouttée et pressée dans un linge, et aussi le même poids de beurre ; pilez et mêlez bien le tout ensemble ; assaisonnez de sel et poivre ; mettez 3 jaunes d'œufs ; puis 2 blancs d'œufs en neige ; mêlez bien.

Servez-vous de cette farce pour farcir toute espèce de poisson et aussi pour en faire des quenelles.

QUENELLES

On appelle quenelles de petites boulettes ou de petits rouleaux préparés avec du godiveau.

Préparez un godiveau de poisson comme il est expliqué plus haut. Faites bouillir de l'eau ; quand elle bout, laissez tomber de petites quantités de godiveau que vous avez moulées en boulettes ou en forme de petites saucisses et légèrement enfarinées ; laissez-les cuire 5 à 10 minutes à feu doux.

GATEAU DE RIZ

Pour 6 personnes.

Lavez un quart de livre de riz ; mettez avec une demi-pinte de lait ; mettez aussi un quart du zeste d'un citron ou moitié d'une gousse de vanille ; faites cuire et crever à feu doux, sans remuer ; il faut bien une heure ; à moitié de la cuisson, ajoutez un peu de sel, une tasse de sucre, gros comme une noix de beurre ; lorsque le riz sera bien gonflé et bien épais, enlevez-le du feu ; retirez le zeste de citron ou la vanille, laissez un peu refroidir.

Le riz à moitié froid, mettez-y deux jaunes d'œufs et un blanc battu en neige ; mêlez bien le tout. Enduisez un moule de beurre, soupoudrez-le de sucre en poudre, versez-y votre riz préparé comme il vient d'être dit, faites cuire trois quarts d'heure au four ; laissez reposer un peu dans le moule et renversez sur un plat.

Au lieu d'enduire le moule de beurre et de sucre, on peut y faire fondre deux cuillerées de sucre en poudre jusqu'à ce que ce sucre arrive à une belle couleur caramel clair ; tournez le moule en tous sens pour qu'il s'enduise de caramel partout ; laissez refroidir un instant et versez votre riz.

LA FEE BLEUE

Un jour, la fée bleue descendit sur la terre dans l'intention courtoise de distribuer à toutes ses filles, les habitantes des divers pays, les trésors de faveurs qu'elle portait avec elle.

Son nain amarante sonna du cor, et, aussitôt, une jeune femme de chaque nation se présenta au pied du trône de la fée bleue. Toutes ces unités finirent, on l'imagine, par former une foule assez considérable.

La bonne fée bleue dit à toutes ses amies :

—Je désire qu'aucune de vous n'ait à se plaindre du don que je vais lui faire. Il n'est pas en mon pouvoir de vous donner à chacune la même chose ; mais une telle uniformité dans mes largesses n'en ôterait-elle pas tout le mérite ?

Comme le temps est précieux aux fées, elles parlent peu. La fée bleue borna là son discours, et commença la distribution de ses présents. Personne n'en parut fâché.

Elle donna à la jeune femme qui représentait toutes les Castilles des cheveux si noirs et si longs, qu'elle pouvait s'en faire une mantille.

A l'Italienne, elle donna des yeux vifs et ardents comme une éruption du Vésuve au milieu de la nuit.

A la Turque, un embonpoint rond comme la lune et doux comme la plume de l'eider.

A l'Anglaise, une auréole boréale pour se teindre les joues, les lèvres et les épaules.

A l'Allemande, des dents comme elle en avait elle-même, et, ce qui ne vaut pas mieux que de belles dents, mais qui a son prix, un cœur sensible et profondément disposé à aimer.

A une Russe, la distinction d'une reine.

Puis, passant aux détails, elle mit la gaieté sur les lèvres d'une Napolitaine, l'esprit dans la tête d'une Irlandaise, le bon sens dans le cœur d'une Flamande, et, quand il ne lui resta plus rien à donner, elle se leva pour reprendre son son vol.

—Et moi ? lui dit la Parisienne en la retenant par les bords flottants de sa tunique bleue.

—Je vous avais oubliée ?

—Entièrement oubliée, madame !

—Vous étiez trop près de moi, et je ne vous ai pas vue. Mais que puis-je, maintenant ? Le sac aux largesses est épuisé.

La fée réfléchit un instant ; puis, rappelant d'un signe toutes ses charmantes obligées, elle leur dit :

—Vous êtes bonnes, puisque vous êtes belles. Il vous appartient de réparer un tort très grave de ma part ; dans ma distribution, j'ai oubliée votre sœur de Paris. Que chacune de vous, je l'en prie, détache une partie du présent que je lui ai fait, et en gratifie notre Parisienne... Vous perdrez peu, et vous réparerez beaucoup.

Comment refuser à une fée, surtout à la fée bleue ?

Avec la grâce qu'ont toujours les gens heureux, ces dames s'approchèrent, tour à tour, de la Parisienne et lui jetèrent, en passant, l'une un peu de ses beaux cheveux noirs, l'autre un peu du rose de son teint, celle-ci quelques rayons de sa gaieté, celle-là ce qu'elle put de sa sensibilité, et il se fit ainsi que la Parisienne, d'abord fort pauvre, fort obscure, très effacée, se trouva, en un instant, par cet acte de partage, beaucoup plus riche et beaucoup mieux dotée qu'aucune de ses compagnes.

La fée bleue était déjà remontée au ciel en souriant.

LEON GOZLAN.

BIBLIOGRAPHIE

Dieu ne meurt pas ! Réponse à M. Viviani, ministre du Travail. Discours prononcé à la Salle des Sociétés Savantes par M. l'abbé Naudet et allocution de M. Paul Viollet, membre de l'Institut. 1 vol. in-12. Prix : 10 cts ; franco : 10 cents. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris.

On se souvient du discours prononcé naguère à la tribune du Parlement, où M. Viviani, ministre du Travail, affirma avoir éteint les lumières du ciel. Pour répondre à cette outrecuidance blasphématoire, le comité parisien des conférenciers républicains démocrates convoqua aussitôt une grande réunion populaire. La brochure que nous annonçons donne la très remarquable allocution prononcée à cette occasion par M. P. Viollet, membre de l'Institut, et le vibrant discours de M. l'abbé Naudet. Avec son immineute science juridique, M. P. Viollet montre que nos sectaires en sont venus à dénier aux catholiques jusqu'aux droits primordiaux inscrits dans la célèbre " déclaration " dont ils se réclament toujours. M. l'abbé Naudet, à son tour, explique, en des paroles qui soulevèrent d'enthousiastes applaudissements, pourquoi M. Viviani et ses pareils n'ont rien éteint, pourquoi nous avons besoin de Dieu dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre moral ; et comparant la doctrine catholique avec les affirmations sectaires, il fait ressortir sans peine l'incomparable supériorité de celle-là sur celles-ci. Le discours se termine par un chant d'espérance en l'avenir religieux de la France. Nous ne croyons pas que l'orateur qu'est M. l'abbé Naudet ait jamais été plus éloquent.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 7 Mars 1907

A nos correspondants

Nous nous faisons un plaisir de remercier tous nos correspondants pour les soins qu'ils apportent à nous renseigner sur les nouvelles de leurs localités.

Nous profitons de cette occasion pour leur rappeler que c'est surtout maintenant qu'ils doivent avoir à coeur d'attirer à l'aide de notre journal, l'attention des gens désireux de s'établir dans le Nord-Ouest.

Dans chaque localité canadienne, prêtre et les hommes d'affaires devraient se consulter, et envoyer toutes les semaines, une correspondance au COURRIER.

Cette correspondance outre les faits divers, devrait surtout contenir les renseignements de toute nature destinés à intéresser les gens désireux de s'établir dans le Nord-Ouest.

Par exemple : description du pays, terres vacantes, terres en culture à vendre, prix des terres, transactions effectuées, chances d'établissement pour les différents métiers, tels que forgerons, charrons, charpentiers, et pour les petites villes, les industries ou affaires qui devraient être lancées.

Il n'est pas douteux que de telles correspondances auront un effet considérable sur l'augmentation de la population des paroisses et que plus elles donneront des renseignements, plus leur portée sera grande.

Notre journal est très répandu dans la province de Québec et aux Etats-Unis où il est surtout lu par des gens désireux de s'établir dans le Nord-Ouest.

Les décisions de ces gens sont bien souvent guidées par la fréquence des informations qu'ils lisent sur telle ou telle place, dans notre journal.

L'expérience est là pour prouver ce que nous avançons.

Personne ne peut nier les bienfaits de la publicité en pareille matière, aussi nous comptons sur la bonne volonté et le patriotisme éclairé de tous pour nous aider à mener à bonne fin la tâche que nous avons entreprise.

La loi du Dimanche

Nous rappelons à nos lecteurs que la loi du dimanche publiée dans nos colonnes le 13 juillet dernier est entrée en vigueur depuis le 1er Mars. Elle sera applicable dans toute sa rigueur dans notre province. Dans ses grandes lignes la loi défend de vendre, d'offrir en vente ou d'acheter des marchandises, effets ou autres bien meubles, ou des biens immeubles, ni de faire ou expédier quelque affaire que ce soit de sa profession, ou pour gain, ni de faire ce jour-là quelque ouvrage, affaire ou travail que ce soit.

Il n'est permis à personne, le jour du dimanche de prendre part à quelque jeu ou lutte, d'organiser, conduire, ou mener par quelque moyen de transport que ce soit, une excursion à laquelle des passagers ou voyageurs sont transportés moyennant rétribution et ayant comme seul objet leur divertissement ou plaisir.

Il est également interdit de tirer sur quelque cible, marque ou autre chose que ce soit, ni de se servir de quelque fusil, carabine ou autre instrument que ce soit à pareille fin.

Toute personne peut cependant, le dimanche faire quelque travail de nécessité ou d'humanité. Ces travaux sont strictement désignés par la loi, ils comprennent la célébration des offices divins, le soins à donner aux malades, les transports des voyageurs et toutes mesures qui s'y rattachent.

Le soin des animaux sur pieds et des produits périssables. Le louage de chevaux et voitures pour l'usage personnel de celui qui les loue, ou de sa famille, pour toutes fins non prohibées par la présente loi. Livraison du lait et de la glace pour l'usage domestique et le travail des serviteurs domestiques.

Les contrevenants à la loi seront poursuivis devant les tribunaux et pourront être condamnés à de fortes amendes.

La Societe de Colonisation

Le but de la Société de Colonisation est de rechercher les meilleurs moyens de provoquer un courant abondant d'immigration des gens de langue française vers le Nord-Ouest et de renseigner les gens désireux de l'être.

L'année passée cette société a dû répondre à plusieurs centaines de lettres venant de l'Est et des Etats-Unis.

Son action peut être très considérable si elle a l'appui de tous. Nous connaissons assez le patriotisme des Canadiens de langue française pour savoir qu'ils ne failliront pas à leur devoir. D'ailleurs en soutenant la Société de Colonisation chaque individu travaille pour sa prospérité personnelle. Il y a un axiome de colonisation qui dit que chaque colon nouveau, arrivant dans un pays neuf, fait augmenter la valeur des terres d'un dollar.

Notre intérêt à tous est de travailler au développement du pays.

Que peuvent nos efforts isolés ? peu de chose ! mais si nous les réunissons en un faisceau étroitement lié, ils pourront tout, et le dollar demandé pour la cotisation annuelle sera le grain de blé confié à la terre ; il rapportera 100 pour 1, dans un avenir d'autant plus rapproché que la Société de Colonisation sera puissante.

Tentative de chantage

A la suite d'un incident très violent, M. Fowler, un des députés conservateurs compromis dans le scandale des Terres de la Saskatchewan, s'est oublié jusqu'à dire que si on remuait cette affaire, il n'hésiterait pas à rendre publics certains actes de la vie privée de quelques hommes d'état du parti libéral.

La Chambre des Communes toute entière a réprouvé ce langage insensé.

La vie publique ou tout ce qui se rattache à la vie publique peut évidemment être porté à la tribune, mais il n'en est pas de même de la vie privée.

Pas plus qu'un voisin indiscret n'a le droit d'écouter aux portes, de regarder par les serrures, un homme politique n'a le droit de se saisir de la vie privée d'un adversaire.

La vie privée a un caractère sacré que nul ne saurait violer impunément.

Nous sommes heureux que les vaines menaces de M. Fowler aient soulevées la réprobation générale.

Voici comment elles sont jugées par le *Bulletin* de Montréal.

" Tout le monde politique de ce pays est encore sous le coup de l'indignation et de la surprise qu'ont provoquées cette semaine les accusations sensionnelles portées contre des membres du gouvernement fédéral par un député conservateur, en pleine Chambre des Communes. Cet incident a donné lieu à l'un des débats les plus vigoureux, dont on ait été témoin à cette session.

C'était inévitable. Un jour ou l'autre la collision devait se produire. Compromis publiquement dans une spéculation louche sur les terres du Nord-Ouest, certains députés conservateurs, et non des moindres, avaient jusqu'ici gardé le silence, attendant qu'un document officiel vint les censurer, pour essayer de se disculper.

M. Fowler, le premier, a manqué au mot d'ordre et serré de près par un député libéral, qui ne le t'ent pas dans son coeur, il a lancé le fameux défi que l'on sait. Mais l'affaire ne peut plus en rester là. Il faudra que le chat sorte du sac et les députés conservateurs qui ont cru devoir recourir au chantage et au scandale pour couvrir leurs turpitudes, s'apercevront à leurs dépens de ce qu'il en coûte de jouer au scandale, dans l'unique espoir de ternir la réputation de nos hommes publics. Sir Wilfrid Laurier a relevé le défi de M. Fowler, qui devra s'exécuter ou s'excuser.

Malheur irreparable

Un irréparable malheur vient de frapper la cité de Montréal. Un incendie s'est déclaré dans l'école protestante d'Hochelaga, située sur la rue Préfontaine. Dix-sept enfants et l'institutrice de l'école ont été brûlés, leurs cadavres méconnaissables ont été retirés des décombres.

Des témoignages de sympathie arrivent de toute part émanant de Sir Wilfrid Laurier, de Lord Strathcona et d'un grand nombre de villes du Dominion.

La population du Nord-Ouest est profondément émue par ce désastre et est solidaire dans le malheur qui les frappe, avec les familles si cruellement éprouvées.

Nos Ecoles

L'annonce de la terrible catastrophe survenue à Montréal a mis notre ville en émoi. Tous ceux qui ont des enfants à l'école se sont sentis menacés, un pareil accident pouvant survenir au moment le plus inattendu.

Pour calmer cette inquiétude, il a été procédé en présence d'un reporter de notre confrère le BULLETIN à l'évacuation d'une école.

Le signal d'alarme ayant été donné inopinément, dans le plus grand ordre et en silence, les enfants sont sortis de l'école en moins de 40 secondes.

D'ailleurs ils sont très souvent exercés, dans toutes les écoles de la ville à faire cette manœuvre et l'on peut affirmer qu'en cas d'incendie il n'y aurait, à moins de circonstances incontrolables aucune victime.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la disposition intérieure des batiments d'école pour se rendre compte que tout a été prévu pour une évacuation rapide. De larges couloirs desservent toutes les classes, les escaliers sont très larges et les portes à deux battants s'ouvrent sous la poussée venant de l'intérieur.

De nombreuses manches à eau sont placées un peu partout, ainsi que des appareils instincteurs.

Les parents peuvent donc être rassurés et envoyer avec confiance leurs enfants à l'école ils n'y courent aucun danger.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE JAMESTOWN.

La plus interessante qui ait encore ete entreprise en Amerique

Norfolk, We.— Le 25 avril prochain, sur les rives justement célèbres de " Hampton Roads," situées à environ huit milles de la ville de Norfolk, Virginie, s'ouvrira l'exposition de Jamestown.

Les expositions sont devenues tellement comprises dans l'idée populaire comme devant être un déploiement de produits naturels, mercantiles et mécaniques, qu'il est maintenant difficile d'inculquer au public l'impression que telle exposition particulière a réellement pour but la commémoration d'un évènement historique important. En effet, la règle établie veut qu'advenant la célébration d'une fête patriotique ou d'un haut-fait historique, le cérémonial ordinaire se résume à des fêtes de plaisir profusément accompagnées de chants, discours, banquets, jeux, etc., et, aussitôt ces fêtes bruyantes terminées, l'enthousiasme patriotique s'éteint, n'ayant duré hélas que le temps que que vivent les roses.

Mais, les temps changent et nous évoluons avec eux. Observant l'invariabilité de cette transition plus morale que physique, l'exposition universelle de Jamestown entend se départir de cette coutume surannée et veut établir un précédent. Elle l'établira.

Le neuf est à l'ordre du jour : du moderne, l'infusion de sang nouveau l'éloignement des sentiers battus sont ce que le public requiert. En commémorant le 300ième anniversaire de la fondation de la première colonie anglaise en Amérique par une grande exposition, démontrant les succès accomplis dans les arts, les sciences, l'industrie, le commerce, les moyens de transport et les aménités de la vie, cette exposition vise plus haut et plus loin que celles qui l'ont précédée, en ce sens qu'elle embrasse toutes les agences de progrès dans les causes qui les ont déterminées.

Je crois donc que l'exposition de Jamestown sera la plus intéressante qui ait encore eu lieu en Amérique, et il me semble rationnel, dans une causerie préliminaire comme celle-ci, de faire connaître, d'abord, l'évènement historique qu'elle rappelle. Car, ne l'oublions pas, celui dont il est ici question fut indubitablement le plus important dans l'histoire des Etats-Unis, sans en excepter la déclaration de l'indépendance.

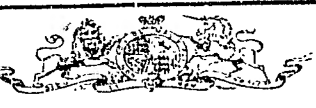
Au commencement du mois de décembre 1606, trois petites frégates— la plus considérable ayant une tonnage d'environ cent tonnes— faisaient voile d'Angleterre en route pour le Nouveau-Monde. C'est le capitaine Christopher Newport, un marin d'expérience, qui commandait la petite expédition. Ballotés par les flots, allant presque au hasard, ce n'est que le 26 avril suivant que les futurs pionnier de la Virginie parvinrent en vue de deux grands caps ; les deux énormes dunes sablonneuses formées par l'Atlantique à l'entrée de la baie Chesapeake. Ses deux caps reçurent les noms de Cap Henry et Cap Charles, en l'honneur des princes royaux d'alors.

Ayant décidé d'atterrir, les voyageurs en furent empêchés pour les Indiens. Ils se dirigèrent alors vers Hampton Roads et jetèrent l'ancre dans un havre magnifique qu'ils nommèrent " Old Point Comfort," exprimant dans cette appellation le soulagement qu'ils y trouvèrent, après avoir été le jouet de l'océan pendant près de cinq mois. On nomme encore aujourd'hui cet endroit " Old Point Comfort. " C'est l'une des plus belles places d'eau de toute l'Amérique.

Les nouveaux colons demeurèrent quelques jours à Old Point Comfort, puis remontèrent le cours d'une rivière que les Indiens nommaient " Powhatan." Nos voyageurs s'empressèrent de le changer en celui de " James," en l'honneur du souverain anglais qui régnait alors.

Ayant une seconde fois atterri à quelques milles plus loin sur l'île Jamestown, tous se mirent résolument au travail et commencèrent la vie des

Suite à la page 5



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme age de plus de 18 ans, pour l'etendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le pere ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales, à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.--La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

BILL

Loi a l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques federales.

Suite.

Le temps de residence pour les volontaires en service actif.

19. Nonobstant toute disposition de la présente loi, le temps durant equel un inscrit est absent de son homestead pendant qu'il fait partie d'un corps militaire enrôlé avec l'autorisation du ministre de la Milice et qu'il est occupé en qualité de membre de ce corps à la suppression d'un soulèvement ou d'une insurrection en quelque partie de l'Empire britannique contre une puissance étrangère, ou qu'il fait partie d'une compagnie ou d'un contingent de volontaires canadiens enrôlés avec l'autorisation du ministre de la Milice pour service actif, ainsi qu'une période de trois mois au plus après que cet inscris aura reçu son congé comme membre de ce corps, de cette compagnie ou de ce contingent, pour lui permettre de réintégrer son homestead, pourront être comptés comme temps de résidence dans ce homestead, aux termes de la présente loi.

Emission des lettres patentes pour les volontaires invalides.

20. S'il est établi, aux yeux du Ministre, qu'un inscrit pendant qu'il était en service actif en qualité de membre d'un corps, d'une compagnie ou d'un contingent mentionnés à l'article précédent est dans un tel état d'incapacité par suite de blessures reçues sur le champ de bataille ou par suite de maladie en résultant ou résultant de toute autre cause après son enrôlement en qualité de membre de ce corps, de cette compagnie ou de ce contingent et jusqu'à la date de son congé, qu'il lui soit impossible, à cause de ces blessures ou de cette maladie, de reprendre l'occupation de son homestead et d'achever de remplir les conditions de son inscription, le Ministre peut immédiatement émettre en faveur de cet inscrit les lettres patentes du homestead.

Groupement en hameaux et culture cooperative.

21. Nonobstant les dispositions de la présente loi, toutes personnes qui, avant son adoption, ont, sous le régime des dispositions de l'article 37 du chapitre 54 des Statuts révisés de 1886, et de l'article 3 du chapitre 31 des statuts de 1898, obtenu inscription pour des homesteads acquérables par résidence en hameaux ou dans des conditions de culture coopérative, ou, sous l'autorité des dispositions du paragraphe 3 de l'article 3 du chapitre 20 des statuts de 1901, obtenu inscription portant option de substituer l'élève des bestiaux à la condition de culture, auront, sur preuve suffisante de l'accomplissement des conditions imposées par ces dispositions, droit à des lettres patentes pour homesteads.

Annulation de l'inscription pour non accomplissement des conditions.

22. Si une inscription de homestead a été accordée par suite d'erreur, de fausse représentation ou de fraude, le Ministre peut l'annuler.

2. Si quelqu'un qui a obtenu inscription de homestead manque au cours d'une année de remplir les conditions imposées par la présente loi au sujet des homesteads, ou les conditions de la loi à leur sujet en vigueur à la date de l'inscription, le Ministre peut annuler l'inscription, et touts droits que pouvait avoir cette personne au homestead en vertu de l'inscription prendront fin. Toutefois le Ministre peut exiger de toute personne à qui est ensuite accordée une inscription de homestead relativement au même fonds, qu'elle verse en argent une somme raisonnable pour représenter les travaux d'amélioration effectués, s'il en est, par la personne dont l'inscription a été annulée ; et le Ministre peut à discrétion, payer à cette dernière personne la totalité ou partie de cette somme.

Annulation pour substitution de personne.

23. Si le Ministre est convaincu qu'une inscription de homestead a été obtenue par voie de subtitution de personne (*personation*) il doit annuler l'inscription, et la personne qui l'aura ainsi obtenue ne sera pas admise à obtenir une nouvelle inscription à moins que le Ministre n'en décide autrement.

Emission des lettres patentes trois ans apres l'inscription.

24. Une personne qui a obtenu une inscription de homestead, ou, dans le cas de décès, son ou ses représentants légaux ou son ou leurs ayant droit, ou, dans le cas d'aliénation ou d'incapacité mentale, son curateur ou curateur aux biens ou toute personne qui à sa mort deviendrait son représentant légal, peut, après l'expiration de la période prescrite par la présente loi pour le parfait accomplissement des conditions requises pour l'obtention de lettres patentes pour un homestead, faire la demande de pareilles lettres patentes : et quand elle aura prouvé d'une manière suffisante à l'agent local ou au fonctionnaire qui le remplace, que ces conditions ont été remplies, si la preuve est agréée du commissaire des terres fédérales, la personne qui a obtenu l'inscription, ou dans le cas de décès, son ou ses représentants légaux ou son ou leurs ayant droit, auront droit à des lettres patentes.

Preuve.

2. La preuve prévue dans le présent article doit être sous la forme d'une déclaration sous serment du demandeur, corroborée par des déclarations sous serment de deux personnes désintéressées résidant dans le voisinage, lesquelles déclarations doivent être faites devant l'agent local ou le fonctionnaire qui le remplace ou toute autre personne à ce autorisée par le Ministre. Toutefois, si le représentant légal d'une personne décédée ou son ayant droit, ou le curateur ou le curateur aux biens d'une personne devenue aliénée ou mentalement incapable, ou quelqu'un qui à la mort d'une telle personne deviendrait son représentant légal fait la demande de lettres patentes, le Ministre peut agréer telle forme de preuve des faits qu'il juge convenable, et lorsque à ses yeux, le droit a été établi, il peut reconnaître la demande et faire émettre des lettres patentes en conséquence.

L'inscript doit etre sujet britannique. Reserve.

3. Il ne sera délivré de lettres patentes pour un homestead à nulle personne qui n'est pas, de naissance ou par naturalisation, sujet de Sa Majesté. Toutefois, après l'accomplissement des conditions nécessaires pour l'obtention de lettres patentes pour un homestead en conformité des dispositions de la présente loi, ces lettres patentes peuvent émaner en faveur d'un étranger qu a obtenu inscription de homestead et qui est devenu aliéné ou mentalement incapable, ou au représentant légal ou aux représentants légaux étrangers d'une personne qui a obtenu inscription de homestead et est décédée.

Decheance du droit de homestead.

25. Toute personne qui a obtenu une inscription de homestead et qui manque de faire la demande de lettres patentes pour homestead dans les cinq années à compter de la date de l'inscription est de ce chef exposée à la déchéance de son droit de homestead, sur l'ordre du Ministre.

Préemption.

Preemption du droit de section voisin du homestead.

27. Toute personne qui a obtenu une inscription de homestead et qui continue de possèder le fonds qui en fait l'objet, mais qui n'a pas acquis ni ne possède un immeuble de préemption, peut exercer le droit de préemption sur tout quart de section disponible adjacent à son homestead ou qui en est séparé par une simple réserve de chemin, et sur le versement d'un droit de dix dollars, le dit quart de section sera inscrit dans les registres du burdau des terres et dans les bordereaux de l'agent qui délivrera un acquit de ce droit selon la formule O, qui se trouve à l'annexe de la présente loi ; et après (*a*) avoir achevé de remplir les conditions requises pour l'obtention de lettres patentes pour son homestead, (*b*) avoir résidé sur son homestead ou l'immeuble qui en dépend comme il dit ci-dessus, durant au moins six mois au cours de chacune des années d'une période de six ans à compter de la date de son inscription de homestead, (*c*) avoir cultivé, en outre de l'étendue qu'elle peut avoir à cultiver sur son homestead, cinquante acres de terre soit sur ce homestead soit sur l'immeuble qui en dépend, et (*d*) avoir payé pour ce dernier selon les terme ci-après mentionnés, cette personne aura droit à des lettres patentes pour cet immeuble.

L'immeuble de preemption ne doit pas etre adjacent aux terres des chemins de fer.

Toutefois ce droit de préemption d'un quart de section adjoignant le homestead ou qui n'en est séparé que par une réserve de chemin, ne s'applique à aucun immeuble contigu à tout quart de section pris comme partie d'une concession de terre, ou qui n'est séparé que par une réserve pour chemin de tout quart de section pris comme partie d'une concession de terre à une compagnie de chemin de fer, ou compris dans une région réservée à l'exercice du choix des terres à inclure dans une concession à un chemin de fer.

Preemption d'un quart de section non contigu au homestead.

2. Une personne qui, antérieurement à la présente loi, a obtenu une inscription de homestead, mais n'a pas acquis ni ne possède un immeuble de préemption, et contigu au homestead de laquelle ne se trouve aucun quart de section disponible pour la préemption sous le régime du paragraphe premier du présent article, peut, après l'émission de lettrés patentes pour son homestead ou après avoir achevé l'accomplissement des conditions nécessaires à l'obtention de lettres patentes pour son homestead, exercer le droit de préemption sur tout quart de section propre à faire l'objet d'une inscription de homestead, de la manière exposée dans le présent article ; et sur le paiement d'un droit de dix dollars pour lequel doit être délivré un acquit comme il est dit ci-dessus, le dit quart de section sera inscrit dans les regitres du bureau des terres et dans les bordereaux de l'agent comme l'objet de préemption ; et après (*a*) avoir résidé sur le dit quart de section durant six mois au cours de chaque année d'une période de trois ans à compter de la date de la préemption, (*b*) avoir cultivé cinquante acres du dit quart de section, (*c*) y avoir érigé une maison d'une valeur d'au moins trois cents dollars, et, (*d*) avoir payé pour le dit quart de section selon les termes ci-après mentionnés, elle aura droit à des lettres patentes pour le quart de section. Toutefois si le quart de section qui fait aussi l'objet de la préemption n'est pas situé à plus de neuf milles du homestead, la résidence sur ce dernier peut être compté comme résidence sur le quart de section ; et aussi, lorsque, aux yeux du Gouverneur en conseil, les conditions qui règnent dans un township ou un groupe de townships sont de nature à rendre excessive la condition d'une mise en culture de cinquante acres, le Gouverneur en conseil peut réduire cette étendue.

Demande.

3. La demande de préemption doit être libellée selon la formule L de l'annexe à la présente loi et doit être appuyée d'une déclaration sous serment selon l'une ou l'autre des formules M et N de la même annexe ; et les dispositions de l'article 10 de la présente loi, relatives au temps et au lieu où doit se faire une demande d'inscription de homestead et à la faculté de faire cette demande par l'entremise d'un sous-agent, s'appliquent, *mutatis mutandis*, à la formalité de la demande de préemption ; et quand pareille demande est faite à un sous-agent, celui-ci doit donner un reçu provisoire du droit acquitté, selon la formule Q de la dite annexe.

A suivre.

L'Exposition Universelle de Jameston

Suite de la 4ième page

pionniers. Les tribulations et les misères qu'ils eurent à endurer peuvent être imaginés par nous, Canadiens-Français dont les ancêtres subirent les mêmes épreuves, que dis-je ? de plus dures épreuves, car nos conditions climatériques étaient et sont bien plus rigoureuses que celles des Etats du Sud. Il serait donc superflu, même avec plus d'espace à notre disposition, d'entrer dans ces mille et un détail qui nous sont familiers.

C'sst ici à Jamestown que le premier colon anglais rencontra l'Indien et où la droiture et la lâcheté s'entrechoquèrent, se combattirent jusqu'à ce que le Blanc eut triomphé du Peau Rouge et qu'enfin celui-ci disparut de la scène ; c'est ici que fut célébré le premier mariage anglican ; c'est ici que le premier enfant issu de parents anglais vint au monde et où il fut baptisé ; c'est ici que fut instruit le premier procès par jury et c'est aussi ici que la première législature se réunit et où s'élaborèrent les premiers plans, les idées qui devaient plus tard faire naitre ce qu'est aujourd'hui la grande nation américaine.

C'est pour commémorer tous ces évènements que l'exposition de Jamestown a été entréprise. Pendant toute la durée de l'exposition— du 26 avril au 1er décembre— les plus grandes démonstrations et manœuvres navales que le monde ait encore vues s'offriront quotidiennement aux regards des visiteurs ; toutes les nations feront un grand déploiment naval, cependant que sur terre des régiments choisis parmi les armées des grandes puissances mondiales paraderont dans les uniformes de leur pays.

Le gouvernement des Etats-Unis n'a jamais auparavant permis aux contingent des armées étrangères de visiter la République. Or, pour la première fois, ceux qui viendront à l'exposition de Jamestown auront l'unique avantage d'assister au spectacle d'un campement international.

La fameuse rencontre navale du temps de la guerre civile américaine, entre le Monitor et le Merrimac sera reproduite exactement et au même endroit où elle s'engagea le 9 mars 1862.

Comme on le voit, l'exposition de Jamestown est intimement liée à des souvenirs historiques impérissables dans l'esprit du peuple de la république, et bien rares sont ceux qui en ignorent les émouvants détails.

Un grand nombre de mes compatriotes voudront faire le voyage à Jamestown ; l'amour des voyages, du neuf, du beau en appelle à notre nature de Français. Toutes les informations nécessaires leur seront fournies sur demande adressée à A. L. Sutton, Chef d'Exploitation, Exposition de Jamestown, Norfolk, Ve.

LOUIS ENBOIS.

VILLE D'EDMONTON
Evaluation 1907

AVIS PUBLIC est par les présents donne que le rôle d'evaluation pour l'année courante est maintenant en cours de préparation. Les propriétaires, locataires, occupants et agents sont respectueusement priés d'envoyer à ce bureau, par la poste ou autrement, une liste signée des immeubles possédés, et particulièrement une liste de toute subdivision nouvelle ou autre changement depuis la dernière evaluation, de façon a permettre de faire un role d'évaluation aussi correct qu'il est possible. C'est d'après le role d'évaluation que sera fait la liste des voteurs.

D. M. McMILLAN.
Evaluateur.

Hotel de Ville.
31 janvier, 1907.

Society of Equity.

M. W. J. Keen, secrétaire de la "Society of Equity" fait connaître que la société vient de recevoir un ordre pour 30 chars d'avoine et une graude quantité de barley.

10 chars seront chargés à Edmonton et 20 à Morinville aussitôt que les chars seront obtenus.

L'avoine sera payée de 25 à 27c. le minot, livrée sur les chars.

Ce prix est plus élevé de 5c. que celui qui est payé aujourd'hui aux élévateurs.



Faits Divers

L'Hinterland d'Edmonton

Au banquet hebdomadaire du Club Canadien, Mr Bredin d'Athabaska parla longuement du Nord de la Province, de ce nord si longtemps mystérieux, aux ressources discutées avec acharnement et qui, aujourd'hui paraît être la plus riche partie du Monde.

Mr Bredin en parle comme un apôtre, avec un enthousiasme sans égal qui a fait dire à son Hon. le Lieutenant Gouverneur : "Il peut parler sur ce sujet pendant toute une semaine."

Nous donnons ici un résumé malheureusement trop restreint de sa magnifique description.

CLIMAT

L'altitude et le climat sont des plus favorables à la constitution des hommes et des animaux domestiques.

A l'Ouest de la longitude 111e et au sud de la latitude 62 de la ligne isotherme s'inclinant vers le nord, l'hiver n'est pas plus rigoureux que dans notre province sœur, la Saskatchewan.

Le soleil brillant indéfiniment pendant les journées d'été fait murir les récoltes bien avant celles de l'Alberta central, qui jusqu'ici passaient pour être les plus précoces du monde.

Mr Bredin est venu du Fort St. John à Edmonton, soit six cents milles, et à son arrivée il trouva les récoltes du district d'Edmonton au même point ou il avait laissé celles du Fort St. John trois semaines avant. Le chinook souffle plus fort que dans n'importe quelle partie de la province dans la vallée de la Peace River. A Fort Liard, toutes les céréales peuvent être cultivées avec succès. A Fort Simpson 275 milles dans la MacKenzie, M. Bredin a vu tous les légumes, même les concombres et les choux-fleurs murir sous les mêmes conditions de culture qui se pratiquent ici.

A 125 milles aunord de Fort Simpson, il a planté des pommes de terre qui avaient été récoltées au Fort Good Hope qui est environ 14 milles au sud du cercle arctique.

AGRICULTURE.

La plus grande partie de la contrée égoutée par la Peace River qui comprend aussi les vallées de la Smoky et de la South Pine, est des plus favorables à la culture.

Les prairies se recouvrent en été des mêmes fleurs qui croissent dans l'Alberta central. Il y a des quantités de roses au nord de la Peace River comme il y en a au sud de la Saskatchewan.

Le gibier est abondant.

Mr Sheridan Lawrence, du Fort Vermillon a fait battre à la dernière saison, avec une batteuse à vapeur, 9 ou 10 milles minots de grain. Pendant les 10 dernières années Mr Lawrence a engraissé de 75 à 100 cochons chaque année ; ces cochons pesaient audessus de 300 livres chacun au moment de la vente. Les bêtes à cornes et les chevaux s'élèvent aussi bien sur la Peace River que sur la Saskatchewan.

Pour terminer ses observations sur les possibilités culturales du nord M. Bredin rappelle que le blé récolté dans les régions qu'il vient de décrire remporta en 1876 une médaille d'or à l'exposition de Philadelphie.

LES COURS D'EAU.

Par la construction d'une vingtaine de milles de canaux on se préparerait pour plus de 3,000 milles de cours d'eau navigables, constituant un réseau de communication sans égal dans le monde. Le nœud de ce réseau serait le Fort Smith.

Toutes les rivières et les innombrables lacs de ces régions fourmillent de poissons d'une grande valeur commerciale.

RESSOURCES MINERALES

Les ressources minérales son considérables. Le sel abonde en couches inépuisables dans la Salt River tributaire de la Great Slave River. A trois cent milles d'Edmonton on fait des forages pour trouver du pétrole. Les dépots de goudrons, les sables pétrolifères et les sources jaillissantes imprégnées de pétrole indiquent la présence d'immenses couches de ce précieux minéral.

Il peut être remarqué que les zones pétrolifères de l'Ontario et de la Pennsylvanie sont accompagnées de gisements de sel et que les forages récents dans le nord ont justement rencontré des lits de sel d'une grande épaisseur.

Le gaz naturel s'échappe de toutes les fissures du sol.

Le charbon se trouve dans un grand nombre de places et un banc considérable existe à l'Est des Montagnes Rocheuses, dans une région comprenant 400,000 acres de terres arable et qui peut être considérée comme appartenant à l'Hinterland d'Edmonton.

Depuis un temps immémorial les Esquimaux ont fait leurs couteaux, hameçons, et autres engins de chasse et de pêche avec du cuivre natif.

Le long de la Copper Mine River on trouve du cuivre absolument pur.

A douze milles au sud de la côte du Grand Lac des Esclaves il y a un immense gisement de galène. Le fer est trouvé sur la Upper Peace où il voisine avec des filons de charbon couvrant 50 milles.

Toute la région à l'Est des "Great Bear Lake, Great Slave Lake, Great Slave River" et le nord du lac Athabaska est la même formation géologique que le nord de l'Ontario et Keeywaytin. Elle est tout probablement très riche en minéraux de toutes natures. De vastes couches de gypse ont été découvertes le long de la Peace River et les sources sulphureuses sont nombreuses sur les bords du Grand Lac des Esclaves.

LES DOUKHOBORS

Peter Vereghin enverra une armee de travailleurs au G. T. P.

MONTREAL, P. Q.— Pierre Vereghin, le leader des Doukhobors du Canada, est de retour à Montréal de son voyage en Russie.

Pendant son séjour en Russie, M. Vereghin a eu une entrévue avec le ministre de l'Intérieur russe ; il lui a demandé l'autorisation d'envoyer au Canada, quelques milliers de Doukhobors, pour travailler à la construction du Grand Tronc ; il avait été chargé de cette mission par M. Morse.

Le ministre ne s'est pas montré opposé à ce projet.

M. Vereghin a déclaré, qu'on avait trop souvent calomnié les Doukhobors.

" Ce sont, dit-il, de pacifique travailleurs. Ce qui fait tenir des propos malveillants sur leur compte, provient de l'habitude qu'ils ont contractée, de s'approvisionner directement aux maisons de gros de Montréal, de Toronto et d'autres villes de l'Est. Cette façon d'agir a indisposé contre eux, les fournisseurs de la contrée qu'ils habitent, d'où les rapports mensongers qui ont circulé."

Il dit que les Doukhobors ont vendu l'année dernière, 190,000 boisseau de froment et 100,000 d'avoine, et ce n'était là qu'un début.

M. Veghin a déclaré qu'il encourageait les Doukhobors à se faire naturaliser.

" Mais il me sera impossible d'agir ainsi, ajouta-t-il, si le gouvernement leur retire leurs terres, comme il a eu un moment l'intention de le faire."

" Si j'obtiens satisfaction de mon gouvernement, termine-t-il, je retournerai en Russie, et il ne me faudra pas beaucoup de temps, pour me procurer les hommes requis par M. Morse."

VONDA, Sask.—Notre incorporation— Le projet d'incorporer notre ville est lancé et notre concitoyen W. Grant M.P.P. doit le présenter à la session actuelle du Parlement. Les gens s'y intéressent beaucoup. On parle déjà d'élection et quand un citoyen traite largement, on dit tout bas : " En v'là encore un qui se pousse pour maire ! ! ! "

Notre future eglise— Les souscriptions pour réunir les fonds nécessaires pour bâtir une église catholique, se signent rapidement, les dons sont larges. La somme souscrite est déjà considérable. Mons. le curé de Howel, à son retour d'une visite faite à Monseigneur Pascal, évêque de Prince Albert, nous a annoncé qu'au printemps prochain, nous aurions un prêtre qui desservirait notre paroisse trois fois par mois. Nos gens qui viennent des vieilles paroisses de l'Est auraient préféré un curé résident.

Un curé dans un village est pour nous, Canadiens, une nécessité, non seulement au point de vue spirituel, mais aussi temporel. Nos bonnes familles canadiennes n'aiment pas les centres éloignés du curé, et celui-ci, est un aimant qui attire à lui les colons. Il leur prodigue ses encouragements dans les épreuves inséparables des premières années d'une colonie.

Voyez les jolies et florissantes paroisses du Manitoba et de l'Alberta, fondées à l'appel du curé.

Nous serions heureux de recevoir dans notre contrée quelqu'un de la trempe de Labelle, Taché et Lacombe. Il doit s'en trouver !

Que la Providence nous l'envoie bientôt.

Notre district—Le District de Batoche dont Vonda est le centre et le chef lieu, a vu sa population augmenter d'une manière prodigieuse depuis le recencement de 1901.

De 885 habitants que l'on comptait à cette date, notre district est arrivé à 10,638 soit une augmentation de 1200 pour 100. Voilà des chiffres éloquents en faveur de cette partie de la Saskatchewan, dont le sol est si fertile. L'eau potable est abondante, le bois de chauffage ne manque pas. Et tandis qu'un peu partout dans le sud de la Province on manquait de combustible, nous n'avons jamais souffert.

Notre population est en grande partie composée de l'élément français. Au nord nous avons les paroisses françaises de Fish Creek, Batoche, Isidore de Bellevue, St-Louis, Garonne, Donremy, Bonne Madone. A l'Est il y a encore Dana et Howel. Au sud la population est clairsemée. Nous avons assez grand de terrain pour y fonder une trentaine de paroisses françaises et catholiques.

Prime a l'initiative— Vonda serait évidemment un bon centre pour l'établissement d'une succursale d'une de nos banques canadiennes-françaises. Les Français de France et les Belges qui habitent le district, et ils sont très nombreux, sont obligés d'avoir recours à la bonne volonté de nos gens d'affaires canadiens-français quand ils doivent traiter avec nos banques dont les officiers ne comprennent pas un seul seul mot de français.

Voilà un bon centre où la Banque d'Hochelaga avec sa belle réputation financière, devrait venir fonder une succursale. Elle y ferait d'excellentes affaires.

Personnelles—Monsieur Alcide Marcotte de Bluebell Farm, Vonda, est parti pour Etromami pour y faire construire un hôtel. Mr Marcotte est un de nos Canadiens entreprenants et studieux qui a déjà très bien réussi dans les affaires. Nous lui souhaitons tout les succès que méritent son intelligence et ses efforts.

MORINVILLE—Creation d'une beurrerie—Notre ville déjà si progressive va avoir un nouvel élément de prospérité. Un homme de talent et d'initiative va y établir une grande beurrerie. Mr Simon Touchet, ancien élève de l'école St-Hyacinthe, P. Q., très expérimenté dans le commerce de la fabrication du beurre, a choisi notre ville comme étant le centre d'un grand champ d'activité laitière.

La nouvelle beurrerie sera établi d'après les dernières exigences de la science et de l'hygiène. Les machines seront actionnées par un moteur à vapeur. Elles sont attendues sous peu.

La crême sera stérilisée puis traitée avec les Ferments Pasteur ce qui permet d'assurer que le beurre sera de toute première qualité.

Mr Simon Touchet a déjà 300 vaches sous contrat pour Morinville seulement. La crême de St-Albert pourra être transportée par les chars. Un service de voiture sera établi pour desservir Legal et Rivière qui Barre.

Mr Simon Touchet réserve un bon accueil à tous les fermiers qui voudront traiter avec lui.

La beurrerie sera installée dans la bâtisse de M. T. Lambert.

Afin de mettre les fermiers en mesure de fournir de la bonne crême, M. Touchet tiendra à leur disposition les séparateurs de Laval qu'il vendra aux meilleures conditions possibles.

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le long article que nous avons, il y a quelque temps, consacré à l'industrie laitière pour que nous ayons besoin d'insister sur l'importance de l'installation d'une beurrerie.

L'industrie laitière a fait la fortune de la Province de Québec et de l'Ontario. L'Alberta se trouve dans des conditions meilleures que ces deux provinces par suite du climat, de la qualité du sol et du voisinage immédiat de grands marchés.

Aussi il n'est pas douteux que dans cette voie, comme d'ailleurs, dans beaucoup d'autres, nous dépasserons dans quelques années nos provinces aînées.

PEMBINA —Naissance— Madame Cyrille France a donné naissance à un gros garçon.

La temperature— Le temps se maintient au beau, les travaux sont poussés activement au moulin à scie. Partout, on se prépare pour les travaux du printemps. Le thermomètre a enregistré pour la semaine une moyenne de cinq degrés au-dessus de zéro.

SPRUCE-GROVE— Mde et Mr Lacerte sont de retour d'un voyage dans le Bas-Canada. Mr Lacerte était parti du foyer paternel depuis l'âge de 13 ans.

Son vieux père âgé de 82 ans et qui ne l'avait point revu depuis son départ ne l'a pas reconnu

Melle Laberge qui accompagnait Mde Lacerte dans son voyage a été très affectée à son retour en apprenant la mort de son père, décédé depuis peu à Spruce Grove.

Societe de Colonisation.

La Société de Colonisation d'Alberta dont le siège principal est à Edmonton s'est réunie le Vendredi 1er Mars, à 8.30 hres du soir dans le local de la C.M.B.A., sous la présidence de M. J. H. Picard.

Il a été procédé à l'élection des officiers pour l'année 1907.

Ont été nommés :

Patron de la Société : Mgr Légal

Président Honoraire : l'hon. Sén. Roy

Président : J. H Picard

Vices-Présidents : J. H. Gariépy, R. P. Therrien

Secrétaire : W. Gariépy

Agent général : F. X. Boileau

Directeurs : DeBlois Thibaudeau, R. Brutinel, O. Tessier, J. E. Laurencelle, J. C. Noël, J. C. Coté, P. E. Lessard, A. Boileau.

Comité d'étude : R. Brutinel, F. X. Boileau

OFFICIERS POUR LES SECTIONS REGIONALES

St-Albert. A. C. Hébert, F. Perron, L. Boudreau, A. Guilbault.

Morinville. Rév. J. A. Éthier, H. Boissonneau, P. S. Gaudette.

Lamoureux. Alphonse Lamoureux.

Legal. Rév. J. A. Normandeau, M. St-Arnaud.

Vegreville. B. Tétreault, M. Moreau.

Beaumont. Rév. J. A. Ouellette.

Brosseau. C. Brosseau

St-Pierre. D. Hébert

Riviere-Qui-Barre. O. Comeau, Jos. Poirier.

Strathcona. M. Moreau

Athabasca Landing. D. J. Boulanger, J. Gagnon.

Stettler. Le Rév. J. Ferroux

Les localités qui ne sont pas mentionnées dans la liste ci-dessus, et qui désirent avoir leurs représentants voudront bien les nommer et en transmettre les noms à M. W. Gariépy, secrétaire.

Après délibération, les contributions pour l'année courante ont été fixées pour les membres à $1.00 ; pour les officiers à $2.00.

Des remerciements ont été votés à MM. W. Gariépy et F. X. Boileau, pour le zèle qu'ils ont déployé pendant l'année écoulée.

Des félicitations ont été accordées au COURRIER DE L'OUEST pour la bonne façon dont il défend les intérêts de l'Ouest, ainsi que pour les efforts constants faits par ce journal pour accroître l'immigration vers l'Alberta.

Il a été donné lecture d'une lettre envoyée par le Dr Doiron de Vonda, Saskatchewan.

L'assemblée après avoir voté des félicitations et des remerciements au Dr Doiron, émet le vœu qu'il soit formé à Vonda et autres localités de la Province Sœur, une Société de Colonisation. Cette société établie sur les mêmes bases que celle qui existe dans l'Alberta, ferait converger les efforts de tous ses membres vers un but commun, le développement du Nord-Ouest en tant que la Saskatchewan est concernée.

Il a été décidé de constituer un comité d'études composé de MM. F. X. Boileau et R. Brutinel, libres en cas de discussion de s'adjoindre un tiers pris parmi les directeurs, à l'effet de rechercher les moyens de rendre plus efficace encore l'action de la Société de Colonisation. Les membres du comité d'étude jouiront à cet effet de la plus grande latitude. Leurs travaux seront soumis aux Directeurs de la Société puis s'il y a lieu aux membres convoqués en assemblée générale.

Il a été décidé qu'une assemblée générale de tous les Canadiens de langue française résidant à Edmonton, sera préparée et tenue dans le plus court délai.

son frère. Le comte Franz avait dix-huit ans et nommait Gertraud sa mère.

Le comte Franz, en effet, se croyait le fils de Gertraud, car la meilleure manière de sauvegarder l'héritier d'une race vaincue, c'est de lui cacher à lui-même la hauteur de ses destinées jusqu'à l'heure où sa main, affermie par l'âge viril, peut saisir la poignée du glaive.

Le comte Franz était beau : il avait les traits de sa mère, la plus belle des femmes, disait Gertraud, après la sainte Vierge Marie. Il était si bon qu'on ne pouvait le connaître sans l'aimer.

Les gens de la forêt, qui ne savaient point pourtant son origine, lui reprochaient seulement d'être doux comme une jeune fille et d'avoir les timidités de l'autre sexe. Cela va mal à un fils de pauvre, qui doit braconner la nuit dans les halliers et jouer de la hache, le jour, au sommet des grands chênes.

Mais Franz était ainsi : la vue d'un étranger le faisait rougir et trembler.

Il vint un jour des étrangers dans la vallée, de nobles seigneurs avec leur suite nombreuse, et leurs équipages de chasse. C'étaient les maîtres du beau château de Berthor : le baron Reynier, le margrave Albert et le chevalier Noir.

Comme ils passaient, et qu'il y avait peu d'habitations aux alentours, ils entrèrent dans la maison de Gertraud, afin d'y prendre quelques rafraîchissements. Gertraud était veuve. Elle faisait tout la maison, gardienne attentive qu'elle était de l'innocente beauté de Lisela.

Aujourd'hui cependant, au grand étonnement de Franz, elle laissa à sa fille le soin de recevoir les seigneurs étrangers et s'éloigna si précipitamment que sa retraite ressemblait presque à une fuite.

C'était la première fois que ses enfants la voyaient se cacher, mais c'est qu'aussi c'était la première fois que venaient dans le pays ces personnages insolents et méchants qui n'auraient pu manquer de la reconnaître pour l'avoir vue jadis au château de Berthor.

Franz n'était pas hardi quand il avait l'aile de sa mère. mais loin de sa mère, Franz était un pauvre enfant si craintif et si aisé à décontenancer qu'on l'eût pris parfois pour un innocent.

La vue de ces inconnus le laissa timide et troublé. Pendant que Lisela les servait de son mieux il restait immobile dans un coin de la chambre et n'osait pas seulement lever les yeux.

Mais il arriva que l'un des seigneurs, le chevalier Noir voulut prendre en badinant la main de Lisela. Elle fut effrayée et poussa un cri. Franz leva les yeux. Il vit que le chevalier Noir, loin de s'excuser, aggravait son insulte et poursuivait Lisela. Il joignit les mains comme pour supplier, mais l'éclair de ses yeux démentait déjà l'humilité de son geste.

—Lâchez cette jeune fille, monseigneur ! ordonna-t-il en marchant à son insu et malgré lui vers le chevalier Noir, qui venait de saisir Lisela.

Celui-ci le regarda et se mit à rire : les autres en firent autant de bon cœur.

Ils se demandaient les uns aux autres :

—Que veut ce petit rustre ?

—Lâchez cette jeune fille ! répéta cependant le fils des comtes qui était tout près du chevalier Noir.

La pauvre Lisela disait en se débattant :

—Prends garde, Franz ! ce sont des puissants barons !

Franz n'écoutait pas. Il n'entendait que les rires qui piquaient ses oreilles comme les mille aiguillons d'un essaim de mouches.

Il secoua ses blonds cheveux qui étaient une crinière de lion.

—Lâchez cette jeune fille ! prononça-t-il pour la troisième fois d'une voix éclatante comme un son de cor. Je vous ordonne de respecter ma sœur !

Et les rires se turent subitement, parce que sa main, plus lourde qu'un plomb, était tombée en plein sur la face de l'insulteur de femmes, qui chancela sous le coup et faillit tomber à la renverse.

Le chevalier Noir dégaina.

Franz semblable à un fou et comme si une nouvelle âme fût entrée tout à coup dans son corps, arracha l'épée du margrave Albert et fondit sur son ennemi, qui recula stupéfait.

Ce fut alors que les maîtres du château de Berthor le regardèrent mieux et plus attentivement.

En vain l'aiglon essaye de se cacher sous le plumage d'un oiseau vulgaire : il a son bec, tranchant comme un glaive, il a son œil qui regarde fixement le soleil.

Le nom de Berthor vint à toutes les lèvres. Chacun avait reconnu le fier profil des comtes, adouci par je ne sais quel charme qui était l'héritage de Magarèthe.

Les seigneurs jetèrent quelques pièces d'argent sur la table et entraînèrent le chevalier Noir dont la prunelle saignait. Dès qu'ils furent partis Gertraud parut, tout effrayée. Elle s'informa.

—Que s'est-il donc passé ? demanda-t-elle.

La petite Lisela lui rendit compte de tout et conclut en disant :

—Il y a eu un soufflet de donné.

Franz ajouta, rouge de colère encore, et déjà d'orgueil, peut-être :

—Mère, ce n'est pas moi qui l'ai reçu !

Le soir même, Gertraud envoya un message à Francfort, pour apprendre aux trois prisonniers confiés à la garde de Blasius ce qui s'était passé.

" Le lionceau s'est trahi, disait-elle ; les chasseurs reviendront, car ils tiennent la piste. Venez ! après Dieu, je n'ai espérance qu'en vous."

VI

L'ECHELLE HUMAINE

C'était au milieu de la nuit. Le vent d'orage soufflait, arrachant de longues plaintes aux cimes balancées des sapins. Les nuages noirs frangés de gris, couraient en tumulte et passaient sur la lune.

Trois hommes, dont les longs manteaux flottaient au vent de la tempête, couraient plus vite que les nuages, et dévoraient la route solitaire.

Trois hommes, grands comme des héros, montés sur des chevaux ardents et robustes.

Quand la lune donnait, on pouvait voir que les plis de leurs manteaux déroulaient des reflets écarlates.

Ils arrivèrent dans un obscur vallon au fond duquel chantait un courant d'eau invisible. Le pas de leurs chevaux s'étouffa sur l'herbe d'une prairie et les blanches murailles d'une maisonnette apparurent au moment où la lune glissait entre deux nuages.

Ils mirent pied à terre. La porte de la maison était grande ouverte et ce fut avec un serrement de cœur qu'ils en franchirent le seuil.

Voici ce qu'ils virent :

Gertraud était étendue sur le sol, au milieu de la première chambre, avec un coup d'épée sanglant dans la poitrine. Elle avait lutté, la digne et vaillante créature : on le voyait bien à ses vêtements en lambeaux et à ses cheveux ravagés.

Auprès d'elle, Lisela s'agenouillait en larmes.

—Où est Franz ? demanda Otto en entrant.

Frédéric et Goëtz répétèrent d'une seule voix :

—Où est Franz ?

La main faible de Gertraud montra le dehors et Lisela dit ;

—Ils sont revenus de nuit comme des voleurs...

—Ils l'ont enlevé ! s'écria Otto. Combien y a-t-il de temps ?

—Une heure.

—A cheval mes frères ! il faut que nous arrivions avant eux au château.

Gertraud les retint du geste et fit effort pour murmurer :

—Il y a eu, ce printemps, un éboulement dans les montagnes. La route est barrée par un abîme.

Elle n'en put dire davantage, mais Lisela comprit le langage de ses yeux, qui était un ordre de les accompagner.

—Faut-il donc vous abandonner, ainsi, mère ! murmura-t-elle.

—Que je les sache dans la bonne route, répliqua Gertraud. et je ne sentirai plus mon mal. Va chérie, je le veux!

Elle se souvenait bien qu'elle aussi, dix-huit ans auparavant, elle avait couru la nuit par les chemins déserts pour aller chercher les trois frères de Margarèthe, ces braves cœurs que jamais on n'appelait en vain.

Les trois frères étaient déjà en selle, Lisela monta derrière Otto et la course commença.

C'était la petite Lisela qui indiquait la route nouvelle. Aucun des trois cadets de Berthor ne connaissait les sentiers où galopaient leurs chevaux.

Parfois on côtoyait des abîmes nés d'hier, parfois on dominait des rampes colossales d'où pendaient encore les arbres couronnés de leurs feuillages verts.

La montagne avait tressailli ce printemps : ces ruines de la nature étaient toutes neuves et jetaient un déguisement sur le paysage.

Après une heure de marche on sortit de la forêt pour gravir un coteau, au sommet duquel une masse sombre coupait carrément le ciel. C'était le grand château de Berthor, vieux géant qui avait vu les soldats de Charlemagne. Les trois frères et Lisela pénétrèrent dans le parc en escaladant la clôture ; ils connaissaient cette voie, pratiquée déjà le nuit où l'enfant qu'on nommait le fils du diable était né. Mais le parc n'était pas le château. Depuis que les assassins étaient les maîtres, ils étaient les maîtres ils avaient remis en état les remparts et creusé de nouvelles douves.

Le chevalier Noir disait souvent que le château de Berthor pourrait, au besoin, se défendre contre la Diète et contre l'empereur. si l'empereur et la Diète avaient la fantaisie de rétablir dans ses domaines le fils du diable, ce prétendu héritier des comtes.

A suivre

Connaissons-les !



L'Hon. C. W. Cross

L'Hon. Charles Wilson Cross est né en 1872 à Madoc, Ont. Il reçut son éducation à l'école publique de sa ville natale puis successivement au Collège Upper Canada et à l'Université de Toronto.

Après avoir passé de brillants examens il fut gradué B.A. et L.L.B.

A la fin de ses études légales il vint se fixer dans l'Ouest et commença la pratique du droit en 1898 à Edmonton.

L'Hon. Cross est connu comme un avocat criminaliste de première force.

Il a fondé à Edmonton l'Association des Jeunes Libéraux, dont on connait l'activité.

En 1899 M. Cross a épousé Melle Anne Lynch de Madoc, Ont. Il est aujourd'hui père de deux enfants.

L'Hon. C. W. Cross élu par une forte majorité, est le premier procureur général d'Alberta. Il a fourni depuis son élévation à cette dignité, une somme de travail énorme. Les lois successives qu'il a présentées et fait aboutir ont mis une fois de plus en relief ses brillantes qualités de légiste, son jugement solide et sûr.

Libéral ardent il professe les plus larges idées de tolérance.



NOTES LOCALES

Personnelles.—Mr Varin est de retour d'un voyage de quelques mois dans l'Est. Il est reparti ce matin pour Athabasca Landing.

Le Dr Boulanger est arrivé de Calgary où il vient de subir les examens qui lui sont nécessaires pour exercer dans la province. Il est reparti ce matin pour Athabasca Landing.

M. P. R. Bélanger, inspecteur d'arpentage, qui était venu passer quelques jours à Edmonton pour affaires personnelles, est reparti dimanche dernier pour Ottawa.

M. E. Guertin de Winnipeg qui est ici depuis quelques jours, ouvrira sous peu une succursale de la maison P. D Dods de Montréal. Cette maison fait le commerce des huiles, peintures et vernis.

M. F. Lannic a vendu sa part d'affaires de l'Hôtel Cecil à MM. H. Bélanger son co-associé et à O. Tessier.

LE MARCHE

COURS DE LA SEMAINE.

Viandes. Poids vif, la livre. Bœuf, 3½ à 4 cts ; Porc, 5½ à 6 cts ; Mouton, 6 cts ; Agneau, 6½ cts ; Veau, 5½c.; Poulets, 10 cts ; Dindons, 13 à 14c.; Canards, 12 cts ; Oies 13 à 13½ cts.

Viandes dressées, la livre. Bœuf, 4 à 6c.; Porc, 8 cts ; Mouton, 9 cts ; Veau, 8 cts ; Poulets, 15 cts ; Dindons, 17 à 18c. ; Canards 14 c. ; Oies, 15c.

Beurre frais, la livra, 30 cts, conservé, 25c.

Œufs, 30 à 35 cts la douzaine.

Pommes de terre, 40 cts le minot.

Carottes, 3c., la livre, **Navets,** 3c. la lb.

Choux-Navets, la livre, 5 cts.

Betteraves, la livre 5 cts.

Choux, la livre 7 à 8 cts.

Oignons, la livre 6 cts.

Foin, par tonne, Mil, $21. à $24. ; de coteau, $16. à $18. ; slough, $13 à $15.

Grain en vert, (green feed) par tonne, $9. à $10.

Paille, la charge, $4. à $4.50.

Avoine, 22 à 24c. le minot.

Ble, 55 à 57c. le minot.

L'Exposition.—Les arrivages d'échantillons de grains et graines de semences sont très nombreux. Tout annonce que l'exposition qui va s'ouvrir à l'heure où nous mettons sous presse, sera splendide.

Les volailles exposées sont en grand nombre et de belles qualités. Les étrangers sont arrivés en foule pour assister à l'exposition.

Mines Parkdale et Branton.—Les mines Parkdale et Branton récemment achetées par la " Edmonton Standard Coal " compagnie nouvellement organisée vont être mises en exploitation avec un matériel perfectionné qui permettra d'extraire de 500 à 1000 tonnes par jour.

La nouvelle compagnie a pour Président A. Lawrie de Toronto, Ingénieur D. Evans, ancien inspecteur des mines du Nord-Ouest, Gérant Robert Livingstone, ancien gérant des mines Salt à Lethbridge.

Importante transaction. — La " P. Burns Co. vient d'acquérir les lots 217 et 218, bloc 3, H.B.R. à 170 pieds au nord de la Jasper sur la troisième rue pour la somme de $30,000

Les acheteurs se proposent d'établir là un entrepôt de charbon.

Cette propriété appartenait à MM. York et Driscoll qui l'avaient achetée l'an passé pour $20,000. Elle comprenait alors les lots 216, 217 et 218. Il y a six mois ils vendirent le lot 216 pour $10,000. Ils réalisent donc un bénéfice total de $20,000, dans un an pour un capital engagé de $20,000.

Cette magnifique opération qui est certes bien loin d'être une exception, montre toutes les possibilités offertes par notre ville.

Charpentiers et Constructeurs. — Un agrément prévoyant tous les points de discussion possible pour l'année 1907 a été signé entre l'Association des Constructeurs et la loge No. 1325 d'Edmonton de l'Union fraternelle des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique.

Les deux partis étaient représentés respectivement par MM. J. H. Millar, Chas. May et C. Anderson pour les constructeurs et MM. A. Deyl, J. A. Kinney et C. P. Foley représentaient le Conseil des corps de métiers.

Les unions intéressés dans les affaires de construction à Edmonton sont, les charpentiers, maçons, poseurs de briques, plombiers, plâtriers, manœuvres, peintres, électriciens et poseurs de feuilles de métal. Toutes ces unions sont membres du Conseil des Corps de Métiers ou le seront sous peu, sauf les maçons et poseurs de briques qui ne peuvent l'être en vertu de leur charte. L'union des charpentiers est la plus puissante. Elle compte environ 400 membres dans notre ville.

L'agrément conclu entre les deux partis a pour bases la journée de huit heures et un salaire de $3. à $3.36 par jour.

Les travaux municipaux.—D'après un interview du Commissaire Pace, les travaux municipaux vont être en pleine activité dans les premiers jours du mois d'Avril.

Comme nous l'annoncions la semaine passée, le matériel téléphonique arrive, plusieurs wagons de conduits sont déjà rendus et les fils et autres fournitures sont en route.

On attend incessamment 15 wagons de rails d'acier, 60 wagons du tuyaux pour les égoûts et six wagons de tuyaux pour l'eau potable. Tout cela sera placé dans le dépôt de la ville.

Les entrepreneurs du pavage attendent le 1er Avril pour commencer leurs travaux si possible. Déjà on dépose de grandes quantités de gravier le long de la 1re rue et des rues avoisinantes. Les autres matériaux nécessaires au pavage sont attendus.

On a fait aussi un autre arrangement pour l'installation d'une nouvelle pompe pour l'eau potable. Ce sera une pompe à turbine rotative actionnée par l'électricité et qui fournira 3,000,000 de gallons.

La commande a été faite à Montréal, cette nouvelle pompe sera expédiée immédiatement. Elle donnera une pression suffisante pour tous les besoins.

Au sujet des forages qui s'effectuent sur l'ancienne propriété Gibbons, Mr Peace dit que les forets ont été cassés sur un banc de grès (sand stone) de 25 pieds d'épaisseur. Ce banc de grès sera probablement exploité pour obtenir de la pierre à bâtir. Le grand lit de charbon n'est pas encore atteint.

Les tranchées d'égoûts se creusent aussi rapidement que possible. Pour obvier au manque de main d'œuvre qui se fera sentir au printemps la ville s'est assurée trois machines à creuser qui permettront de diminuer considérablement le nombre d'hommes employés.

La simple énumération des travaux à exécuter donne une faible idée de l'activité fébrile qui règnera à Edmonton cette année. Peu de villes ont tant entrepris à la fois, mais peu de villes aussi avaient devant elles la perspective brillante ouverte à Edmonton.

LA BASSE COUR DE VILLAGE.

Production des oeufs frais pour la consommation domestique— Volaille troussee egale a celle offerte sur les meilleurs marches.— Utilisation des dechets de cuisine.

On parle beaucoup depuis une couple d'années de l'exploitation avicole des basses-cours de fermes, mais très peu des petites basses-cours privées de villes ou de villages. On s'occupe bien plus des premières que des dernières.

Par basses-cours privées, j'entends ces installations très limitées et en général fort rudimentaires, qui permettent à des particuliers d'entretenir une certaine quantité de volailles à peu près uniquement pour leur propre consommation. Il peut bien parfois y avoir un certain surplus d'œufs, mais ce n'est point le but principal que l'on se propose dans ce cas-là.

On veut tout simplement s'assurer un approvisionnement d'œufs absolument frais et des poulets égaux à ceux des meilleurs marchés des villes ; et toute personne qui possède un lot dans une ville ou dans un village peut obtenir ce résultat si elle aime tant soit peu les poules et les poulets.

Ces basses-cours des villes et des villages ont non seulement l'avantage de fournir des œufs frais et des poulets mais elles permettent de tirer profit des déchets de cuisines qui sont une ressource précieuse pour nourrir les pondeuses et élever des poulets. Ces déchets qui ne seraient qu'une quantité à peine appréciable pour un éleveur tenant de quatre à cinq cents poules constitueraient presque la moitié de la nourriture nécessaire à un petit troupeau d'une douzaine de poules.

D'ailleurs les déchets de cuisine à toutes les variétés de poules, et sont nécessaires pour en obtenir le meilleur rendement possible. Il s'y trouve en effet des débris de viande et de poisson, des restes de pommes de terre et de navets, des feuilles de choux et de laitue, des croûtes de pâtées, des miettes de pains, etc., etc. En outre le petit jardinet que l'on entretient généralement fournit une foule de choses propres à la nourriture des volailles et qu'on ne saurait utiliser autrement : les racines, betteraves, carottes, panais, salsifis, pommes de terre trop petites pour être conservées, la laitue qui monte en graine, le mais trop mûr pour être employé à la cuisine, et surtout toutes les herbes que l'on peut en retirer de mai à octobre et qui conviennent si bien à l'alimentation des poulets et des pondeuses. En retour la fiente d'une douzaine de poules et d'une quarantaine de poulets est une précieuse ressource pour entretenir ou activer la fertilité de ce petit jardin.

On a souvent remarqué que les arbres fruitiers des vergers où les volailles sont admises et liberté produisent des fruits plus sains et plus vigoureux, et l'on en voit la raison, non seulement dans la plus grande richesse du sol que produit le séjour des volailles, mais encore et surtout dans la destruction d'une immense quantité d'insectes, dont les poules et les poulets sont si friands. D'ailleurs la pulpe et les pépins des fruits gâtés forment une excellente variation et un supplément appréciable à l'alimentation ordinaire des volailles.

Lorsque le terrain dont on dispose n'est que de peu d'étendue, on peut le diviser en deux parties dont l'une sert de basse-cour proprement dite et l'autre de jardin. On trouvera de grands avantages à adopter cette disposition. En effet il y a un certain temps, dans le printemps et l'été, où les volailles, surtout les jeunes poussins, peuvent pénétrer et errer dans le jardin sans y causer aucun dommage. Puis, la partie cultivée une année peut être mise en basse-cour l'année suivante, et réciproquement. De cette manière, le sol sera toujours d'une grande fertilité et le jardin ne sera jamais infesté de mauvaises herbes car non seulement les volailles consommeront les graines des herbes qui sont parvenues à maturiser, mais encore elles détruiront la presque totalité des mauvaises herbes à mesure que celles-ci pousseront dans la basse-cour.

Il importe, si l'on veut obtenir de bons résultats, de proportionner le nombre de sujets que l'on veut héberger à l'étendue de terrain dont on dispose, car, nous ne saurions trop le répéter, la cause la plus commune d'insuccès en aviculture est la trop grande agglomération de sujets dans un espace trop restreint. En général une famille ordinaire trouvera qu'un troupeau de douze à quinze poules sera amplement suffisant pour l'entretenir d'œufs frais pendant toute l'année.

Il faudra, bien entendu, avoir soin de se pourvoir d'une quantité raisonnable d'œufs lorsque ceux-ci sont abondants et de les tenir en bonne condition en les plongeant dans une préparation appropriée qu'il est toujours facile de se procurer.

En mars et avril, on trouvera très avantageux de faire couver le surplus des œufs de manière à se préparer une abondante provision de chair de volailles pour être consommer de juillet à janvier.

Le poulailler doit être des plus simple, ainsi que l'abri pour les poulets. La volaille a surtout besoin d'un air pur et sec, d'un espace suffisant, d'une propreté parfaite, et d'une alimentation saine et variée. Les perchoirs, les nids et les mangeoires doivent être aussi simples que possible et soigneusement entretenus. Les mites, les poux et autres insectes sont les plus grands ennemis de la volaille.

Quant aux profits que l'on peut réaliser en vendant le surplus d'œufs ou de poulets, il est naturellement en proportion du terrain que l'on a, du nombre de sujets que l'on élève et que l'on entretient. En tous cas, dans les petits ménages ces profits sont assez appréciables pour n'être pas à dédaigner, et plus d'une maitresse de maison y trouve le moyen de diminuer considérablement sinon d'acquitter tout-à-fait la note de l'épicier.

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il y a tout avantage à choisir une bonne variété de volailles. Il est certaines poules qui pondent jusqu'à deux cents œufs par année et même davantage. D'un autre coté on a toujours plus de goût à s'occuper de sujets dont on est fier ; et, si l'on a des sujets de bonne race, non seulement on obtiendra de meilleurs prix pour les œufs, mais encore au printemps, au temps de la couvaison, on pourra vendre ces œufs deux ou trois fois plus cher qu'au marché.

Enfin, le seul moyen assuré de réussir dans l'industrie avicole sur une vaste échelle, c'est de commencer avec un troupeau de quelques sujets, que l'on peut augmenter soigneusement en le doublant chaque année, soit en pratiquant la sélection, soit par voie d'échange, jusqu'à ce qu'on ait atteint le nombre suffisant pour occuper l'espace dont on dispose et le temps que l'on peut y consacrer.

Achetez quelques bons sujets à l'automne, plutôt trois bons que dix médiocres, soignez-les bien pendant l'hiver, faites-les couver de bonne heure au printemps, ne ménagez point vos soins, prenez intérêt à cette industrie, et vous êtes certain du succès.

VICTOR FORTIER

Section Avicole

Ferme Expérimentale,

Ottawa, le 1er février, 1907